



REGLEMENT SECURITE MATERIEL

LE MATERIEL

Article 1 – HARNAIS ET TRAIT (courses vertes et courses neige)

- a) Tout chien doit être attaché au trait central par une neck-line et par un trait individuel entre le harnais et la ligne centrale. Le chien de tête doit être attaché par un trait individuel à la ligne centrale. L'utilisation d'une neck-line est obligatoire pour les chiens de tête en tandem.
- b) Le harnais utilisé en catégorie « Cross » est de type classique avec un point d'attache sur le dos ou à la base de la queue.
Le harnais de promenade n'est pas autorisé sur les courses.
- c) Un amortisseur doit être OBLIGATOIREMENT placé ENTRE le kart ou le vélo ou le traîneau ou le coureur (catégorie CROSS ou ski-joering ou pulka) ET le trait central.
L'utilisation de laisses à enrouleur est interdite (excepté pour la pulka où elle est d'ailleurs recommandée).

Article 2 - COURSES VERTES

LE KART

- a) Un kart doit être suffisamment solide et stable pour supporter le poids d'un musher, et d'un chien blessé, si nécessaire.
- b) Le kart doit pouvoir se diriger facilement, avoir 3 ou 4 roues, et des freins efficaces sur toutes les roues. Un frein de stationnement doit aussi être présent de façon à pouvoir bloquer au moins deux roues. L'utilisation de la herse est laissée à l'appréciation du directeur de course.
- c) les karts 4 roues doivent être équipés d'un « brush-bow » rigide (et non flexible et souple) qui doit être positionné de façon à ce que les chiens ne puissent pas passer en dessous ; il doit être fixé sur le cadre du kart et englober les roues avant, ceci afin d'éviter au kart de pouvoir se planter. Celui-ci doit être positionné à environ 35 cm du sol, plus ou moins 5 cm, soit sensiblement au niveau de l'axe des roues avant.
- d) Une ligne de sécurité pour retenir le kart à l'arrêt doit être fixée sur le kart (câble, chaîne ou ligne suffisamment solide pour l'attelage en question).
- e) Le kart doit être équipé de deux points d'attache sur lesquels est fixée la ligne de trait (deux points différents de fixation sur le kart).

- f) Obligation est faite pour le musher d'avoir une ou plusieurs lignes supplémentaires d'attache selon la taille de l'attelage (cf. règlement course), (chaîne ou câble) équipée de 2 mousquetons, pour laisser si besoin un chien à un point de contrôle.
- g) Les quads sans moteur (moteur démonté ou neutralisé) sont autorisés en course à partir de la catégorie B .
Tout autre engin tel que voiturettes, etc... sont interdits sur les courses.

LA PULKA VERTE

- a) La pulka verte doit être reliée au(x) harnais par un brancard solide afin qu'il soit impossible pour le(s) chien(s) attelé(s) d'être blessé(s) par cette pulka.
- b) La pulka doit être construite de façon à ne pas mettre en danger le conducteur ou le(s) chien(s). La pulka doit être équipée d'une corde de sécurité qui sera reliée au conducteur pendant la course.
- c) S'il y a plus d'un chien dans l'attelage en pulka, les chiens doivent être attachés en simple file.

LE VELO

- a) Le type de vélo utilisé sera laissé à l'appréciation du compétiteur (cross ou V. T. T.), sous réserve d'autorisation du directeur de course, de préférence vélo type « de montagne » équipé de pneus adaptés.
- b) Un vélo doit être équipé d'un système de freinage approprié, freins sur les deux roues.
- c) Une barre de guidage caniVTT est fortement conseillée, elle évite à la ligne de trait de se prendre dans la roue avant du vélo.
- d) Le système d'entraînement (pédalier) sera en place et non bloqué. Il ne doit pas être équipé d'une assistance électrique.

ROLLER

- a) Le vélo avec pédalier absent ou bloqué est considéré comme « ROLLER ».
- b) Il doit être équipé d'un système de freinage approprié, freins sur les deux roues.
- c) Une barre de guidage caniTrott est fortement conseillée, elle évite à la ligne de trait de se prendre dans la roue avant du « roller ».

d) Le « roller » ne doit pas être équipé d'une assistance électrique

CROSS

Le coureur utilisera une ceinture large ou baudrier à laquelle sera relié le trait central avec amortisseur, de façon à ce que le choc de départ, au moment du démarrage, puisse être absorbé.

SECURITE

a) Le port du casque et des gants est obligatoire pour tous les mushers en kart, à vélo et roller.

b) Il est formellement interdit au conducteur de l'attelage de s'attacher au kart ou au vélo.

Le Directeur de course peut à tout moment interdire l'utilisation d'un engin (kart, pulka verte, vélo ou roller) qui présente un danger pour la sécurité du compétiteur ou des chiens.

Article 3 - Courses NEIGE

TRAINEAU

- a) Le choix du type de traîneau est laissé à la libre appréciation de chacun.
- b) Le traîneau doit être assez stable pour pouvoir porter le conducteur et avoir une surface de chargement suffisante pour transporter tout l'équipement nécessaire et pouvoir porter un ou deux chiens le cas échéant, Un chien en catégorie D et deux chiens à partir de la catégorie C.
- c) Chaque traîneau doit être équipé :
- d'un arceau de sécurité (brush-bow) ;
 - d'une ou deux ancras (à partir de la catégorie B) à neige selon la taille de l'attelage (cf.règlement de course) ;
 - d'une corde de secours ;
 - d'un tapis de freinage ;
 - d'un sac de transport capable de maintenir un chien en train de se débattre ou de transporter un chien blessé malgré les autres bagages.
- d) Obligation est faite pour le musher d'avoir une ou deux lignes supplémentaires d'attache (Chaîne ou câble) équipée de 2 mousquetons, pour laisser si besoin un chien à un point de contrôle.

PULKA

- a) La pulka doit être reliée au(x) harnais par un brancard solide afin qu'il soit impossible pour le(s)chien(s) attelé(s) d'être écrasé(s) par cette pulka.
- b) La pulka doit être construite de façon à ne pas mettre en danger le conducteur ou le(s) chien(s).
- c) La pulka doit être équipée d'une corde de sécurité qui sera reliée au conducteur pendant la course.
- d) La pulka des attelages comportant 3 chiens doit être équipée d'un frein.

SKI JOERING

Il est fortement recommandé au skieur d'emmener avec lui un sac à dos ainsi qu'un bâton de ski de rechange.

LA PATINETTE

- a) Elle est équipée de deux patins parallèles de type traîneau, d'un tapis defrein central obligatoire.

- b) Cette catégorie ne se court que sur les courses de sprint avec un seul chien et sur le parcours des D.
- c) Le port du casque pour les mushers de cette catégorie est obligatoire.

SECURITE

- a) Le port des gants est obligatoire pour tous les mushers quelle que soit la catégorie courue.
- b) Pour les juniors, le port du casque est obligatoire pour toutes les catégories.
- c) Le port du casque est d'ailleurs fortement conseillé pour toutes les catégories courues sur neige.
- d) Une corde de sécurité est obligatoire.

Compte-tenu des nouveaux matériaux utilisés, il n'est plus tenu compte du poids du chargement sur les traîneaux, dès l'instant que le matériel nécessaire, obligatoire, se trouve chargé dans le sac sur le traîneau.

Le Directeur de course peut à tout moment interdire l'utilisation d'un engin (traîneau ou pulka) qui présente un danger pour la sécurité du compétiteur ou des chiens.